



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°59_CC_2025_CCDS

ORGANISATION D'UN SEMINAIRE ASSOCIATIF

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUIILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif d'autoriser et d'approuver la mise en place d'un séminaire réunissant les personnels de la CCDS pilotant les dossiers « sport », les acteurs associatifs (bénévoles, éducateurs, cadres dirigeants) et administratifs (de Kourou, Sinnamary Iracoubo, Saint-Elie) du monde sportif des Savanes. Ce séminaire est destiné à renforcer le caractère intersectionnel de nos établissements, d'initier un partenariat qui contribuera à renforcer nos actions communes et à consolider le tissu associatif.

Ce séminaire se déroulera du 11 au 13 juin 2025 à la Maison de la Jeunesse des Savanes et les dépenses sont estimées à 4 800€.

De nombreux jeunes ne pratiquent pas d'activités sportives dans les cadres existants. De nombreux jeunes et jeunes adultes ne sont plus retournés dans un club après la pandémie. Accueillir un plus grand nombre d'adhérents et de pratiquants nécessite la mise en place de clubs structurés. La question que nous nous posons et à laquelle nous devons répondre est :

comment notre structure, dans cette perspective pourrait être le relais et le lien entre les différentes instances et autorités qui œuvrent pour le développement des pratiques sportives.

Les concertations et entretiens qui préfigurent la mise en place de la Maison de la Jeunesse des Savanes indiquent les fortes attentes en matière de formation, d'emploi et d'insertion des jeunes. Le sport constituant un levier important dans les politiques publiques d'insertion à promouvoir auprès des jeunes.

La Maison de la Jeunesse des Savanes offre aux associations sportives des espaces de pratiques sportives, des espaces de rangement, des vestiaires, des lieux ouverts ou non d'accueil d'événements sportifs comme nombre des établissements des Savanes. Alors que nous avons une programmation riche en événements sportifs sur le territoire, il nous paraît nécessaire d'entamer une réflexion quant au sens que l'ensemble des acteurs désirent donner à notre politique sportive, notamment des valeurs que nous comptons porter sur ce terrain auprès des jeunes filles et des jeunes gens. Notre objectif est de faire du sport une expérience formative au service des jeunes et des moins jeunes dans la diversité de notre territoire. Cette rencontre sous forme de séminaire devra contribuer à « réinventer » l'approche sportive de la Communauté des Savanes et donner aux clubs les moyens d'agir : pour intensifier les pratiques sportives régulières ; pour contribuer à former les cadres dirigeants, pour fidéliser les bénévoles ; pour donner aux jeunes et aux familles des perspectives d'insertion et de socialisation par le sport en articulant loisir, bien-être et insertion et favoriser la construction d'un milieu sportif associatif plus structuré donc plus fort. Nous avons la volonté de faire de la CCDS un territoire d'expérimentation dans le domaine du sport.

Ce séminaire devrait nous permettre de mieux déterminer un cadre/projet avec de nouvelles modalités d'accompagnement et de soutien afin de mieux répondre aux besoins des acteurs du monde du sport ainsi qu'aux besoins des jeunes de la Communauté.

La question de la préparation des jeunes à l'entrée en formation (préparation aux diplômes d'Etat) se pose au regard des parcours fracturés et de la précarisation des trajectoires. Quel rôle pour accompagner à l'employabilité, à l'accès aux formations qualifiantes ou diplômantes ; que mettre en place pour consolider les savoirs de bases. Comment faciliter l'accès aux activités sportives notamment des personnes en situation de handicap et des filles, comment intégrer la thématique de l'environnement, du sport loisir et du sport santé dans nos manifestations et plus globalement dans les pratiques associatives.

Notre réflexion a pour objectif de trouver les voies et moyens tendant à renforcer la qualité de l'offre sportive sur notre territoire, de donner au sport une ambition éducative ; de donner à nos manifestations sportives cette double logique d'amplification et d'innovation ; de consolider le milieu associatif pour le rendre plus fort et plus résilient afin que chaque association joue son rôle dans la promotion du bien-être social et de la cohésion en lien avec la diversité des espaces vécu : ruralité, urbain, QPV.

La MJS, en lien avec les structures associatives devra devenir un tiers-lieu où le secteur sport est encore peu investi dans ce type de projets alors que les tiers-lieux prennent une place de plus en plus grande dans les politiques publiques. Il nous paraît nécessaire de connecter le sport à d'autres thématiques territoriales qui favorisent l'innovation sociale et l'implantation communautaire.

Les échanges devraient nous permettre de trouver des voies et moyens pour valoriser le savoir-faire des clubs sportifs pour susciter auprès du public l'envie de poursuivre une activité sportive en club, de fidéliser les bénévoles et les dirigeants, de créer du lien et de la confiance entre les éducateurs sportifs, les jeunes, les enfants et les associations de quartier et les familles ; de mieux faire connaître les aides financières disponibles pour réduire les coûts liés à la pratique sportive.

Ce séminaire nous permettra de renforcer et de consolider les partenariats, et de façon plus ponctuelle de mettre en place notre (nos) prochaine (s) manifestation (s) commune(s) telle : « La (les) Journée (s) des associations des Savanes » qui se tiendra à la rentrée scolaire 2025.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'organisation d'un séminaire associatif du 11 au 13 juin 2025 à la Maison Jeunesse des Savanes pour un montant de 4 800 euros.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la validation du projet d'établissement par le conseil de gestion en date du 28 mars 2025 ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 juin 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation d'un séminaire associatif du 11 au 13 juin 2025 à la Maison Jeunesse des Savanes pour un montant de 4 800 euros.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,
La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,


Céline REGIS



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025